

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de BOURGES
Le : 19/12/2023
Et
Publication ou notification sur le
site de la mairie
<http://limeux-berry.fr> le
19/12/2023

L'an 2023, le 18 Décembre à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de LIMEUX s'est réuni à la Mairie de LIMEUX, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/12/2023.

Présents : M. YVON Julien, Maire, Mmes : KUBLER Sylvia, MOREL Angélique, PAIRAULT Elodie, MM : BEUGIN-FLEURANT Bastien, GRESSETTE Romain, PILORGET Franck, RAYMOND Philippe

Absent(s) ayant donné procuration : M. ROTINAT Julien à Mme MOREL Angélique

Absent(s) : Mme DELAGE Elodie, M. FAILLOT Benoit

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREL Angélique



28-2023 – DEPENSES EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer afin de pouvoir engager des dépenses d'investissement au début de l'année 2024 avant le vote du prochain budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25% du montant alloué au budget 2023 comme suit :

- CHAPITRE D20 : 8 000.00 € détaillés comme suit :

Art 2031 :	7 500.00 €
Art 2051 :	250.00 €
Art 2088 :	250.00 €

- CHAPITRE D21 : 28 784.254 € détaillés comme suit :

Art 2128 :	1 250.00 €
Art 21311 :	2 500.00 €

Accusé de réception en préfecture
018-211801287-20231219-28-2023-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Art 21316 :	2 500.00 €
Art 21351 :	250.00 €
Art 2151 :	750.00 €
Art 2152 :	1 000.00 €
Art 21568 :	250.00 €
Art 215731 :	250.00 €
Art 215738 :	2 500.00 €
Art 21838 :	750.00 €
Art 2188 :	5 000.00 €

- CHAPITRE D23 : 82 100.00 € détaillés comme suit :

Art 2313 :	82 100.00 €
------------	-------------

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/12/2023
Le Maire
Julien YVON

La Secrétaire
Angélique MOREL

